

Montréal, le 23 février 2024

VIA LE SDÉ

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Nicolas Dubé
Ligne directe : 514-392-9432
nicolas.dube@gowlingwlg.com

Adjointe
Tél. : 514 878-9641, poste no : 65322

Objet : Énergir - R-4213-2022, Phase 2 – Demande de rectification de la décision D-2024-014
Notre dossier : L153570020

Chère consœur,

Nous constatons que la décision D-2024-014 rendue le 21 février par la formation fait référence à M^e Paule Hamelin et au soussigné à titre de représentants de l'Association des consommateurs industriels de gaz (« **ACIG** ») pour le volet du dossier tarifaire portant sur la demande d'approbation de la caractéristique de durée du contrat d'achat de gaz de source renouvelable conclu avec WM Québec inc.

Tel que mentionné dans le courriel que nous vous faisons parvenir le 15 janvier 2024, le cabinet Gowling WLG ne représente pas et n'a pas représenté l'ACIG relativement à la demande d'Énergir visant l'approbation de la caractéristique de durée de contrat entre Énergir et WM Québec inc. Les commentaires déposés par l'ACIG à l'égard de cette demande spécifique d'Énergir ont été déposés par l'ACIG directement, sans l'implication de notre étude.

Nous avons effectivement représenté l'ACIG dans le cadre de la cause tarifaire s'étant déroulée à l'automne 2023, re : plan d'approvisionnement et modification des conditions de service et Tarif d'Énergir. Toutefois, une demande de paiement de frais a par la suite été déposée le 4 octobre 2023, mettant ainsi fin à notre mandat de représentation dans le dossier R-4213-2022, phase 2.

Ce faisant, nous demandons bien respectueusement à la Régie que la décision D-2024-014 soit rectifiée afin de retirer la référence à M^e Paule Hamelin et au soussigné en page 3 de la décision, et ce, en vertu de l'article 38 de la LRÉ :

« 38. Une décision entachée d'erreurs d'écriture ou de calcul, ou de quelque autre erreur de forme, peut être rectifiée par la Régie. »

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Nicolas Dubé